

Brochure d'information

Concours professionnel de contrôleur de première classe de l'Insee 2024

**La téléprocédure de demande d'inscription est ouverte
du 12 décembre 2023 au 25 janvier 2024
sur le site www.insee.fr**

Les dossiers d'inscription complets doivent être retournés par courrier postal au plus tard
le 25 janvier 2024 (le cachet de la poste faisant foi) à :

INSEE
Section Concours et examens - Timbre C930
Bureau 2-D-602
Concours professionnel de contrôleur de première classe
88 avenue Verdier – CS 70058
92541 MONTROUGE Cedex

Aucun dossier ne sera accepté après la date de clôture des inscriptions

Pour toutes informations : concours@insee.fr

Avertissement : cette brochure n'a qu'une valeur d'information et ne saurait engager la responsabilité de l'administration. Si nécessaire, se reporter aux textes (règlements, décrets et arrêtés) cités dans ce document.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Toutes les informations utiles figurent sur le site de l'Insee
www.insee.fr rubrique « Travailler à l'Insee : concours et offres d'emploi »
« Liste et dates de concours » « Contrôleur de première classe »

Courriel : concours@insee.fr

SOMMAIRE

- 1 - CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR
- 2 - NATURE DES ÉPREUVES
- 3 - RÈGLEMENT DU CONCOURS
- 4 - DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES
- 5 - MODALITÉS D'INSCRIPTION
- 6 - LE CALENDRIER
- 7 - POSTES OFFERTS

1. CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR

Pour pouvoir être promu au grade de première classe par la voie du concours professionnel, en application des décrets n°2010-1719 du 30 décembre 2010 modifié et n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié, les contrôleurs de l'Insee doivent remplir les conditions suivantes :

- Depuis le 1er septembre 2022, les candidats doivent avoir au moins atteint au 31 décembre de l'année du concours le 6e échelon du grade de contrôleur de l'Insee de 2e classe et justifier d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- Toutefois, les candidats qui auraient rempli les conditions d'inscription antérieures (4ème échelon) au 31/12/2024 en déroulant leur carrière selon les dispositions statutaires antérieures au 01/09/2022 sont admis à concourir pour la session 2024, en application de l'article 3 du décret n°2022-1209 modifié modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat.

Le nombre d'inscription à ce concours professionnel n'est pas limité.

2. NATURE DES ÉPREUVES

Conformément à l'arrêté du 6 mai 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de 1^{re} classe du corps des contrôleurs de l'Insee, l'épreuve écrite unique se compose d'un questionnaire à choix multiples et d'un questionnaire appelant à des réponses courtes. La durée de l'épreuve est de deux heures.

Le barème de notation est le suivant :

- Un questionnaire à choix multiples de trente questions, **noté sur huit points** ;
- Trois questions ouvertes à traiter sur cinq proposées, appelant à des réponses courtes (de vingt à vingt-cinq lignes), **notées sur douze points**.

Cette épreuve est destinée à apprécier les connaissances professionnelles des candidats. Elle porte sur les connaissances de base statistiques, économiques et démographiques, les missions et l'organisation de l'Insee. (cf. annexe)

3. RÉGLEMENT DU CONCOURS

Les candidats admis à prendre part aux épreuves sont convoqués individuellement. Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

Toute communication des candidats entre eux ou avec l'extérieur est formellement interdite pendant les épreuves. Il est défendu aux candidats d'avoir recours à des livres ou à des documents d'aucune sorte.

Tout candidat coupable de fraude ou tentative de fraude est exclu du concours, sans préjudice de l'application des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Les compositions sont rédigées sur des feuilles fournies par l'administration. Seule l'encre bleue ou noire sera utilisée, tout signe distinctif est interdit afin de conserver l'anonymat des copies.

Les copies sont soumises à l'appréciation du jury et corrigées sous le couvert de l'anonymat.

L'épreuve est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire. Le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats admis.

4. DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES

L'épreuve écrite se déroulera le **19 mars 2024** dans les centres d'examen suivants : Ajaccio, Amiens, Baie-Mahault, Besançon, Bordeaux, Caen, Cayenne, Clermont-Ferrand, Dijon, Fort-de-France, Lille, Limoges, Lyon, Mamoudzou, Marseille, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Denis (La Réunion), Saint-Quentin-en-Yvelines, Strasbourg, Toulouse.

5. MODALITÉS D'INSCRIPTION

La procédure d'inscription des candidats se déroule en deux phases :

- Le candidat effectue sa demande d'inscription par téléprocédure à partir du **12 décembre 2023** (9h00) sur le site <https://www.insee.fr> (rubrique : Travailler à l'Insee : concours et offres d'emploi)
- Le candidat confirme son inscription par l'envoi postal de cette demande d'inscription signée par lui-même et son responsable hiérarchique à la section concours et examens de la direction générale de l'Insee. Cette demande doit éventuellement être accompagnée de la demande d'aménagement d'épreuves pour les personnes handicapées. **La date limite de cet envoi est fixée au 25 janvier 2024**, le cachet de la poste faisant foi. Les demandes peuvent également être déposées directement à la section concours jusqu'à 17h00 ce même jour.

L'adresse d'envoi ou de dépôt est la suivante :

INSEE
Section Concours et examens - Timbre C930
Bureau 2-D-602
Concours professionnel de contrôleur de première classe
88 avenue Verdier – CS 70058
92541 MONTROUGE Cedex

Les dossiers postés ou déposés hors délai ne pourront être pris en considération.

Les circuits d'envoi des dossiers d'inscription étant divers (courrier postal, circuit administratif, remise en main propre), il est demandé aux candidats de s'assurer de la traçabilité de leurs dossiers selon les différents modes d'envoi (lettre suivie, recommandé avec A/R, enregistrement administratif du courrier, accusé de réception de la section concours si remise en main propre).

6. LE CALENDRIER

Ouverture du site de demande d'inscription	12 décembre 2023 (9h00)
Clôture des inscriptions	25 janvier 2024 (minuit)
Envoi du dossier d'inscription complet	Au plus tard le 25 janvier 2024, le cachet de la poste faisant foi
Épreuve écrite	19 mars 2024
Date de publication des résultats d'admission	23 mai 2024

7. POSTES OFFERTS

Le nombre de postes sera fixé ultérieurement.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

DISPOSITIONS STATUTAIRES



Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.



Décret n° 2010-1719 du 30 décembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

ORGANISATION DES CONCOURS



Arrêté du 12 mai 1997 fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques et des concours d'admission d'élèves titulaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information et à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique.

NATURE ET PROGRAMME



Arrêté du 6 mai 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de première classe du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

INSEE
Section Concours et Examens
Timbre C930
Bureau 2-D-602
Concours professionnel de contrôleur de
première classe
88, avenue Verdier – CS 70058
92541 MONTROUGE CEDEX

courriel : concours@insee.fr



- Décembre 2023 -



ANNEXE

Le programme porte sur trois grands domaines :

- Les fondamentaux statistiques, économiques et démographiques (la statistique descriptive, la démographie, les notions économiques de base) ;
- La connaissance de l'Insee (ses missions, sa gouvernance, ses outils) et de son environnement ;
- Les questions d'actualité, les grands dossiers de l'Insee du moment.

Le premier domaine, concernant les fondamentaux statistiques, est relativement stable et a fait l'objet d'une liste qui est détaillée en annexe. Les deux autres domaines sont évolutifs par nature et plus difficiles à délimiter *a priori* car l'actualité, par définition, change, tout comme les grands dossiers du moment.

Les connaissances nécessaires pour répondre aux deux questionnaires font partie du bagage de base des contrôleurs de l'Insee de 2^e classe.

Elles sont accessibles sur divers sites Internet ; quelques-uns sont indiqués ci-dessous, à titre illustratif :

- Le site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/accueil>
(en particulier le domaine **définitions et méthodes, thèmes, statistique-publique**)
- L'intranet de l'Insee, Symphonie : <https://www.symphonie.insee.fr/cms/sites/agora/home.html>
- L'extranet des SSM : <https://info-ssm.insee.net/cms/sites/extranetSSM/home.html>
- Le site statistique du CNAM, StatNet : <http://www.agro-montpellier.fr/cnam-lr/statnet/>
(pour son cours de « statistique descriptive »)
- Le site de l'Ined : <https://www.ined.fr/>
- Le site du Céfil : www.cefil.insee.fr/cont.php

Par ailleurs, le journal interne «Déchiffrer le Mag» constitue une importante source d'informations.

Programme du concours d'accès au grade de contrôleur de 1^{ère} classe

1. Fondamentaux statistiques, économiques et démographiques

- Statistique descriptive :
 - Effectifs, fréquences, population, variables, caractères
 - Indicateurs de tendance centrale et de dispersion
 - Relation entre deux variables quantitatives
 - Indicateurs de concentration
 - Indices
- Notions économiques de base :
 - Comptabilité nationale (secteurs institutionnels, territoire économique, ressources, emplois, équilibre)
 - PIB, circuit économique
 - Agents économiques
 - Activité économique, secteurs, branches, entreprises, productivité
 - Marché du travail, emploi, chômage
 - Revenus, salaires, dépense, épargne
 - Croissance
 - Pouvoir d'achat
 - Indices (IPC et IRL)

■ Démographie :

- Indicateurs élémentaires (solde naturel, migratoire, taux de natalité, de mortalité, indice de fécondité, espérance de vie)
- Pyramide des âges
- Transition démographique

2. Connaissance de l'INSEE

- L'Insee : son organisation, ses missions, ses travaux, ses outils
(Informatiques, postes de travail, logiciels bureautiques, sécurité, chartes d'utilisation)
- L'environnement et la gouvernance de l'Insee

3. Questions d'actualité, grands dossiers de l'Insee du moment